

# L'Université refuse d'allonger la formation des maîtres

Le Courrier   
21.4.2006

**GENÈVE** • *Les enseignants du primaire devront-ils étudier quatre ans et demi pour exercer leur métier? Trop long, considère le Conseil de l'Université.*

## **CHRISTOPHE KOESSLER\***

Trois ou cinq ans d'études pour les maîtres du primaire? Le système de Bologne met l'Université devant ce choix crucial. Le Conseil de l'Université a tranché le 12 avril en estimant que «quatre ans et demi d'études ne sont pas justifiés». Il a refusé le projet de filière de formation présenté par la Faculté des sciences de l'éducation, qui prévoyait un cursus complet obligatoire. Soit l'obtention d'un bachelor, puis d'un master, représentant en tout quatre et demi voire cinq années d'études. Jusqu'à présent n'était exigée qu'une licence de quatre ans.

Pour Roger Mayou, le président du Conseil de l'Université, cela ne signifie pas pour autant que celui-ci ait définitivement refusé de rendre obligatoire le master pour enseigner dans le primaire, contrairement à ce qu'affirmait hier le journal *Le Temps*. «L'argument que nous avons retenu pour renvoyer sa copie à la Faculté porte sur un autre point: la présence dans le

projet d'un *numerus clausus* des étudiants de première année qui est contraire aux règles de Bologne», assure Roger Mayou. La Faculté a donc la possibilité, selon lui, de revoir ce projet dans ce sens et de proposer à nouveau un cursus équivalent, y compris si la durée reste trop longue au goût du Conseil.

**Pourtant, la question** de ce *numerus clausus* est un faux problème, lequel n'aurait eu qu'un effet marginal sur l'issue du vote, selon Jean-Luc Falcone, représentant du corps intermédiaire au sein de l'instance académique: «Cette limitation est établie en raison de la pénurie de places de stage disponibles en deuxième année au sein des écoles. Or sans place de stage, impossible matériellement de poursuivre les études.» Ce que confirme Eric Baier, secrétaire adjoint au Département de l'instruction publique (DIP): «Ce *numerus clausus* existe déjà dans le système actuel et on ne peut

faire autrement. A l'évidence, le fond de l'histoire repose plutôt sur une divergence sur la durée des études.»

La Faculté est donc fortement mise sous pression pour reconsidérer à la baisse le nombre d'années de formation, sous peine de voir son projet de nouveau balayé. Certains membres du Conseil de l'Université évoquent une solution intermédiaire: un bachelor de trois ans suivi d'un «certificat» d'un an. Mais pour le DIP et le rectorat, une solution alternative au master paraît difficilement envisageable: «Genève a fait le choix de l'Université pour la formation de ses enseignants, avec tout l'apport théorique que cela suppose. La formation dispensée par les hautes écoles pédagogiques dans les autres cantons est moins riche à ce niveau-là. On ne peut mener cette formation en trois ans», explique M. Baier. Mais l'accord du Conseil est nécessaire pour qu'un tel projet aboutisse, reconnaît-t-il.

**Parallèlement**, le Grand Conseil sera appelé lui aussi à se prononcer sur la question, peut-être même avant la fin de l'année. Plusieurs députés de droite ont déposé une motion pour demander spécifiquement que la formation des enseignants du primaire soit limitée au bachelor: «Je ne vois pas pourquoi Genève ne serait pas capable de former ses enseignants du primaire en trois ans à l'instar des vingt-cinq autres cantons», insiste Pierre Weiss, député libéral et coauteur du projet. «Il n'y a aucune justification possible du point de vue académique. Et les coûts seraient très importants: aux dépenses liées à la formation, il faudrait ajouter celles de la revalorisation salariale de ces enseignants», déplore-t-il. La majorité de droite du parlement pourrait bien suivre cet argumentaire. Mais les jeux ne sont pas faits. «La droite est toujours nettement moins unanime que la gauche», estime le député. **I**

\*Collaboration: Marco Gregori.